



**Année
2017**



Rapport sur la qualité et le prix du service

Service « Gestion des déchets »

SOMMAIRE

<u>PERIMETRE ET DOMAINE DE COMPETENCES.....</u>	<u>2</u>
<u>A. ACTIONS DE PREVENTION/REDUCTION DES DECHETS.....</u>	<u>3</u>
A.1. LE PROGRAMME LOCAL DE REDUCTION DES DECHETS – ANNEE 3	3
A.2. PROMOTION DU COMPOSTAGE	3
A.3. PRET DE GOBELETS REUTILISABLES	4
A.4. DEVELOPPER LE REEMPLOI.....	4
A.5. AGIR CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE	4
A.6. ANIMATIONS GRAND PUBLIC ET SCOLAIRES	5
<u>B. COLLECTE DES ORDURES MENAGERES ET COLLECTE SELECTIVE</u>	<u>6</u>
B.1. COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES (OM)	6
B.2. COLLECTE SELECTIVE	7
B.3. TRI DES EMBALLAGES MENAGERS	8
B.4. CONVENTION SUR SITE PRIVE	8
B.5. AVIS SUR DOCUMENT D’URBANISME	8
B.6. CALENDRIERS DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS.....	9
B.7. ANOMALIES OU EVENEMENTS DE COLLECTE	9
B.8. FAITS MARQUANTS POUR LE SECTEUR « COLLECTE » EN 2017.....	10
<u>C. DECHETS COLLECTES EN APPORT VOLONTAIRE.....</u>	<u>11</u>
C.1. COLLECTE DU VERRE.....	11
C.2. COLLECTE DES DECHETS DES ACTIVITES DE SOIN A RISQUES INFECTIEUX	12
C.3. COLLECTE DES TEXTILES USAGES	12
C.4. COLLECTE DES PILES	12
<u>D. DECHETERIES.....</u>	<u>14</u>
D.1 PRESENTATION DES DECHETERIES	14
D.2 BILAN DES QUANTITES RECEPTIONNEES EN 2017	15
D.3 EVOLUTION DES TONNAGES.....	17
D.4 EVOLUTION DE LA FREQUENTATION	17
D.5 FAITS MARQUANTS POUR LE SECTEUR « DECHETERIE » EN 2017.....	19
<u>E. DECHETS DES PRODUCTEURS NON MENAGERS (PNM).....</u>	<u>20</u>
E.1. LA REDEVANCE SPECIALE	20
E.2. LA COLLECTE DES PLASTIQUES AGRICOLES	20
<u>F. BILAN ENVIRONNEMENTAL</u>	<u>21</u>
F.1. PRODUCTION DE DECHETS ET EVOLUTION	21
F.2. TAUX DE VALORISATION	22
F.3. BILAN CARBONE.....	22
<u>G. BILAN FINANCIER</u>	<u>24</u>
G.1. DEPENSES	24
G.2. RECETTES.....	26
G.3. BALANCE DEPENSES / RECETTES 2017.....	28
G.4. METHODE COMPTACOUT.....	28
<u>H. PROJETS 2018</u>	<u>28</u>

Périmètre et domaine de compétences

Ce rapport retrace les résultats financiers, quantitatifs et qualitatifs de l'année 2017 pour le service des déchets ménagers sur le périmètre de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle, qui regroupe les 17 communes suivantes :

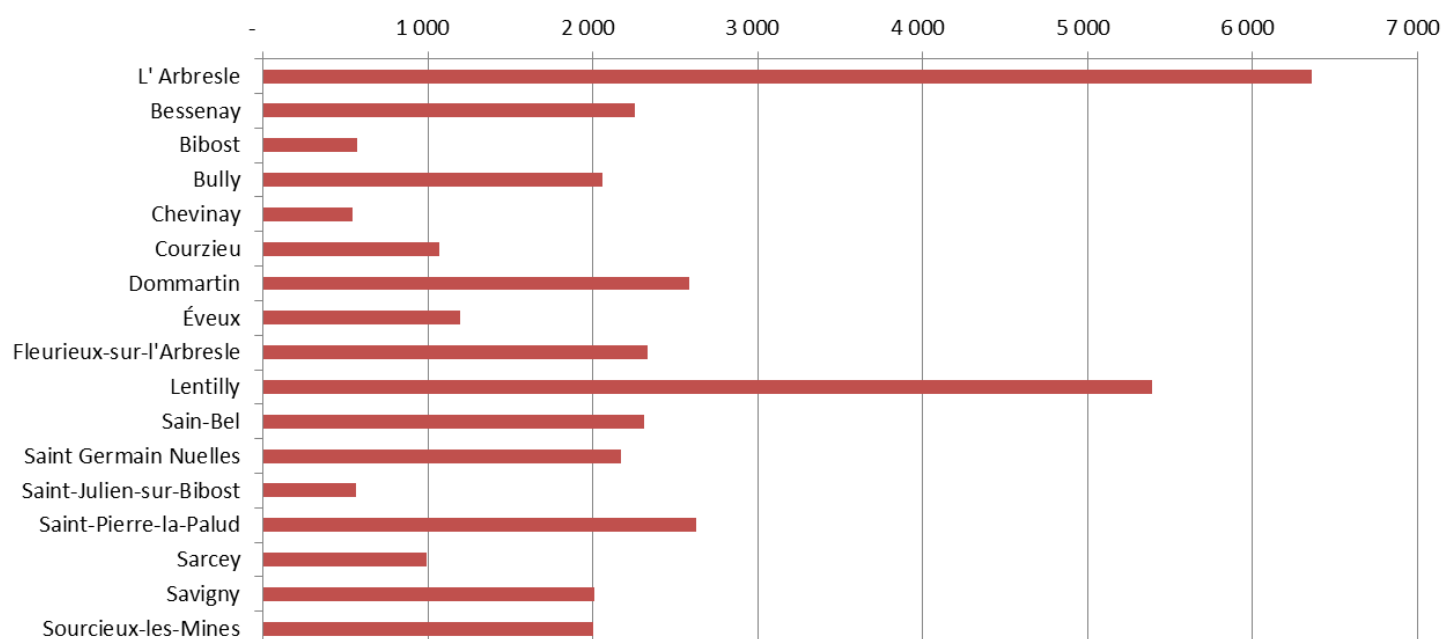


La compétence « déchets ménagers » est composée des éléments ci-dessous :

- 1/ La collecte des ordures ménagères ;
- 2/ Le transfert et l'élimination des ordures ménagères ;
- 3/ La collecte sélective ;
- 4/ L'exploitation des déchèteries.

La population de référence pour ce rapport annuel sur la gestion des déchets est la population municipale selon l'INSEE, parue au 1^{er} janvier 2018 avec des références statistiques au 1^{er} janvier 2015. Les habitants sont donc au nombre de **37 036** (+0,54% par rapport à 2017), répartis sur le territoire de la façon suivante :

Population par communes au 1er janvier 2018



A. Actions de prévention/réduction des déchets

La Communauté de Communes mène des actions pour diminuer à la source la production de déchets des habitants. Le meilleur déchet est toujours celui qu'on ne produit pas.

A.1. Le programme local de réduction des déchets – année 3



La Communauté de Communes a lancé en avril 2015 le programme local de réduction des déchets sur 5 ans. Il est composé de 7 axes et de 25 actions pour réduire de 7 % la quantité de déchets produits sur le territoire.

Les 7 axes sont les suivantes :

1. Sensibiliser à la réduction des déchets (5 actions)
2. Réduire les déchets verts des ménages et développer le compostage (4 actions)
3. Agir contre le gaspillage alimentaire (4 actions)
4. Etre exemplaire (4 actions)
5. Développer le réemploi (2 actions)
6. Evaluer et saisir les opportunités (3 actions)
7. Amplifier la collecte des déchets dangereux (3 actions)

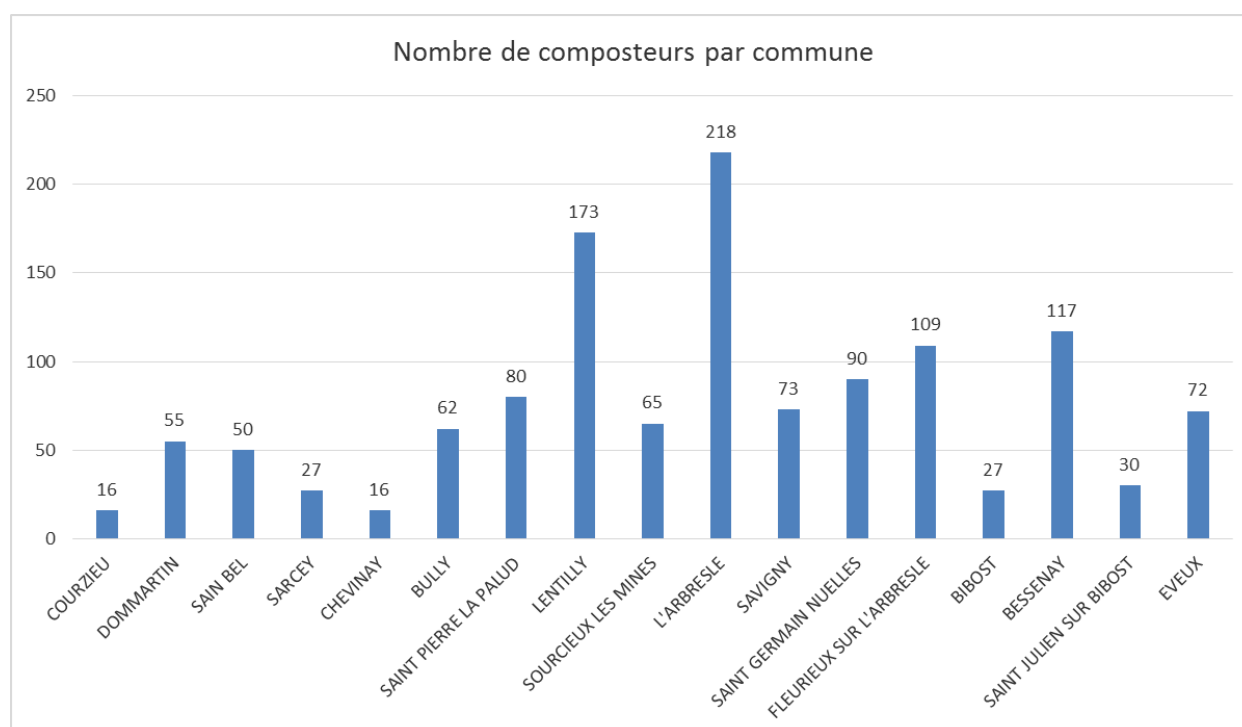
Le budget prévisionnel du programme est de 120 000 € par an soit 3 € par habitant sur 5 ans. En mars 2016 (suite à la labélisation Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage), M. HENRY a été recruté pour animer l'ensemble des actions pour une durée de 3 ans.

En 2017, le guide du tri a été entièrement travaillé pour intégrer l'ensemble des actions du programme et des consignes de tri. Il a été diffusé à tous les foyers du territoire.



A.2. Promotion du compostage

En 2016, la Communauté de Communes a lancé une campagne de promotion du compostage avec la distribution de composteurs à 20€ pour les particuliers (incluant un bio-seau). Les particuliers peuvent avoir jusqu'à 2 composteurs par foyer. **458 composteurs ont été distribués en 2017**. Les habitants ont été sensibilisés sur les déchets acceptés dans les composteurs. Cette opération est programmée sur la durée du programme local de réduction des déchets jusqu'en 2019.



Le % de foyer ayant bénéficié d'un composteur oscille entre 4 % (Courzieu) et 15 % (Eveux).

La Communauté de Communes en partenariat avec l'association l'arbre à compost développe également des sites de compostage partagé. Sur 2017, 4 nouveaux sites ont été inaugurés à Courzieu, L'Arbresle et Sourcieux les Mines. Sur le territoire, 7 sites sont opérationnelles pour environ 70 foyers desservis.



Site de compostage partagé installé à la copropriété Fleur de Soie à l'Arbresle

La Communauté de Communes propose toujours gratuitement la mise à disposition de composteurs pour les sites privés en gestion autonome. 37 sites différents sont opérationnels dans les écoles, établissements de santé, restaurants, jardins partagés,... 3 nouveaux sites ont été mis en place en 2017.

A.3. Prêt de gobelets réutilisables

La Communauté de Communes a acheté des gobelets réutilisables. **24 564 gobelets** (+24% par rapport à 2016) ont été prêtés au cours de l'année à 84 manifestations sur toutes les communes du territoire à l'exception de Bibost, Bully et Dommartin. Cette action a généré 370 kg en moins de déchets plastiques et a apporté une belle communication sur le programme. Les gobelets sont lavés par l'ESAT MESSIDOR. Le service est très apprécié par les associations.



A.4. Développer le réemploi

Après l'étude de faisabilité, la Communauté de Communes a signé une convention de partenariat avec l'association REPA'AR (Ressourcerie du Pays de l'Arbresle). Elle apporte un soutien technique et financier à l'association pour qu'elle puisse s'installer dans les locaux. Un local a été trouvé en juillet 2017 au 95 rue Gabriel Peri à L'Arbresle. 10 tonnes d'objets ont été récupérés en déchèteries ou donnés. Les objets ont principalement servi à aménager la boutique.

Le Repair Café de la MJC de Fleurieux/Eveux fonctionne toujours tous les samedis matin de 9h30 à 12h. Les 10 bénévoles Repair Acteurs aident les habitants à réparer leurs objets défectueux. Depuis sa création, le Repair Café a réparé 2 000 kg d'objets (hausse de 30 % par rapport à 2016). Sur l'année 2017, 190 objets ont été réparés.



A.5. Agir contre le gaspillage alimentaire

5 nouveaux établissements sur 2016/2017 ont été accompagnés à la lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective : AAPHTV, Ecole de Bully, Résidence La Madeleine, Résidence Le Colombier et la MFR La Palma.

A.6. Animations grand public et scolaires

• Animations grand public

Le service réalise des animations grand public pendant la semaine européenne de la réduction des déchets. En 2017, 8 événements ont été organisés : atelier anti-gaspi, animation du Tri-Truck, opération Caddy malin, distribution exceptionnelle de composteurs, 2^{ème} anniversaire du Repair Café et échanges sur les poules.

Le service s'investit aussi pour coordonner les actions des semaines de l'environnement avec les communes partenaires. Un spectacle pour les établissements scolaires, un apéro compost et l'inauguration d'un composteur partagé à L'Arbresle et Courzieu ont été organisés. Le service a animé un stand lors du marché de l'environnement à L'Arbresle.

• Animations scolaires

Des animations scolaires sur les déchets à destination des classes de primaire sont financées par la Communauté de Communes. Les animations sont intégrées dans le programme de l'office du tourisme sur les animations scolaires.

L'association « FRAPNA » assure trois demi-journées d'animations par classe. Sur l'année scolaire 2016/2017, **25 classes** ont été ainsi sensibilisées soit 591 élèves de la maternelle au CM2.

La première séance définit ce qu'est un déchet, la deuxième séance rappelle le traitement de ces déchets sur le territoire. La troisième séance est au choix de l'enseignant, parmi les options proposées : récupart, compost, visite d'un site (déchèterie, usine d'incinération ou centre de tri), nettoyage d'un site, consommation et gaspillage alimentaire.



Art et déchets



Tri des emballages en plastique

B. Collecte des ordures ménagères et collecte sélective

B.1. Collecte et traitement des ordures ménagères (OM)



Chiffres clés :

- 87 582 Km parcourus (87 245 km en 2016)
- 6 640 heures de service (7 014 heures en 2016)
- 6 371,03 tonnes (6 569 t en 2016)

La collecte des ordures ménagères est assurée par le passage de bennes à ordures ménagères en porte-à-porte du lundi au vendredi. Si, pour des raisons techniques, le camion de collecte ne peut passer devant les propriétés (voie étroite, voie en impasse sans plateforme de retournement), des points de regroupement ont été définis permettant ainsi aux usagers de déposer leurs contenants.

La collecte des OM est assurée **sur un rythme d'1 fois par semaine** pour l'ensemble du Pays de L'Arbresle à l'exception du centre bourg de la commune de L'Arbresle où la fréquence est 2 fois par semaine (comme les conteneurs enterrés).

Depuis 2009, des bacs individuels ou collectifs à couvercle noir ont été fournis par la Communauté de Communes aux habitants, entreprises et établissements publics de l'ensemble du territoire.

Depuis 2014, sur le centre bourg de L'Arbresle et de Sain Bel, les bacs poubelles ont été remplacés par des conteneurs enterrés.



Les camions déversent les ordures ménagères au quai de transfert, situé sur le site de la déchèterie de Fleurieux sur L'Arbresle. Les ordures ménagères sont ainsi déversées par gravité dans des semis de 90 m³.

Cette prestation de collecte est assurée par l'entreprise Suez Environnement et définie dans le cadre d'un marché renouvelé au 1^{er} janvier 2016 et qui se termine au 31 décembre 2022.

Les ordures ménagères sont ensuite acheminées à Villefranche sur Saône, dans l'usine de valorisation énergétique gérée par le SYTRAIVAL (Syndicat de Traitement des ordures ménagères). 9 groupements de communes adhèrent à ce syndicat, fédérant ainsi 350 000 habitants. Cette usine de valorisation énergétique incinère les ordures ménagères en récupérant la chaleur produite pour alimenter un réseau de chauffage et ainsi générer de l'électricité.



Le taux de TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) sur l'incinération est de 4 € par tonne.

Quantité d'ordures ménagères

	2013	2014	2015	2016	2017
Population	36 286	36 643	36 802	36 836	37 036
Quantité (en t)	6 560	6 692	6 620	6 569	6371
Ratio kg/hbt	181	183	179,9	178,3	172,0
Evolution des quantités	-3,4%	2,0%	-1,1%	-0,8%	-3,0%

Les quantités d'ordures ménagères continuent de diminuer significativement en 2017 en lien avec la mise en œuvre des actions du programme local de réduction des déchets.

B.2. Collecte sélective

Deux types de collecte sélective sont en place sur le territoire : les emballages ménagers et le verre.

1. Collecte des emballages ménagers

Les papiers sont collectés en mélange avec les emballages (bouteilles en plastique, emballages métalliques, petits emballages en carton, briques et emballages en aluminium).



La collecte sélective est ramassée en porte-à-porte ou en conteneurs enterrés. Le circuit de collecte est identique à celui des ordures ménagères. Les camions collectent les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Chiffres clés :

- 65 030 km parcourus (63 792 km en 2016)
- 3 750 heures de service (3 908 heures en 2016)
- 1 940 tonnes (1985 T en 2016)

Des bacs individuels ou collectifs à couvercle jaune ont été fournis par la Communauté de Communes aux habitants, entreprises et établissements publics de l'ensemble du territoire. En 2017, un nouveau marché de fourniture a été lancé intégrant le flocage des bacs poubelles.



La collecte des emballages ménagers est assurée sur un rythme **d'une fois par quinzaine** pour l'ensemble du Pays de L'Arbresle à l'exception du centre bourg de la commune de L'Arbresle où la fréquence est d'1 fois par semaine ainsi que pour les conteneurs enterrés.

Depuis 2016, les camions déversent les emballages ménagers directement au centre de tri de Saint Fons (69).

La prestation de collecte et transfert des emballages ménagers est assurée par l'entreprise Suez Environnement et définie dans le cadre d'un marché renouvelé au 1^{er} janvier 2016 et qui se termine au 31 décembre 2022.

Quantité collectée

Le tableau suivant présente l'évolution des quantités collectées de collecte sélective :

	2013	2014	2015	2016	2017
Population	36286	36 643	36 802	36 836	37036
Quantité de collecte sélective	2 026	2 002	1 995	1 985	1 940
Ratio kg/hbt	56	55	54	54	52
Evolution des quantités	-3,4%	-1,2%	-0,3%	-0,5%	-2,3%

Les quantités de collecte sélective sont significativement en baisse. Cette baisse peut s'expliquer par l'impact des actions de réduction des déchets (développement STOP PUB, sensibilisation,...) et le détournement du cartons vers les déchèteries.

A noter que les usagers peuvent déposer les papiers en déchèterie : **122 tonnes** ont ainsi été collectées par ce biais. Cette quantité apparaît dans les déchets des déchèteries. Les usagers peuvent déstocker de plus grandes quantités de papiers graphiques (livres et journaux compris), ce qui n'est pas possible dans les bacs jaunes, en raison du trop grand poids induit. L'apport du papier directement en déchèterie est moins onéreux pour la collectivité.

B.3. Tri des emballages ménagers



Les emballages ménagers collectés et acheminés au centre de tri de Saint Fons sont séparés selon les matériaux et acheminés dans les différentes filières de recyclage existantes.

Cette prestation du tri des emballages ménagers est assurée par l'entreprise NICOLLIN pour le compte du SYTRAIVAL.

Quantités triées

	2013	2014	2015	2016	2017
PET clair	54	58	64	62	38
PET foncé	28	26	29	27	30
PEHD	52	51	44	47	32
Acier	73	63	53	22	17
Aluminium	3	6	8	13	6
Briques alimentaires	32	31	27	44	25
Cartons	380	379	406	309	374
Journaux/papiers	862	851	820	588	524
Gros de magasin	273	209	195	549	520
Refus	270	328	328	380	373
Total trié	2 026	2 002	1 974	1 662	1 564
% refus	13,33%	16,38%	16,62%	22,86%	23,85%

Avec le changement de centre de tri, on constate que plus de papiers sont considérés comme gros de magasin sur les deux dernières années.

Le pourcentage de refus augmente légèrement par rapport à 2016 à 23,85% ce qui reflète une recrudescence des erreurs de tri par les usagers mais aussi une moindre performance du centre de tri à valoriser les déchets triés. Les principales erreurs sont : des sacs d'ordures ménagères, du textile, des plastiques durs ou souples non recyclables, du verre,... En 2017, les agents de collecte continuent de refuser plus systématiquement les bacs des usagers présentant des déchets non conformes. Le Rippeur Plus sensibilise aussi régulièrement les habitants aux consignes de tri.

B.4. Convention sur site privé

Chaque site privé (lotissement, entreprise) doit signer une convention de collecte, précisant les engagements du prestataire de collecte et du lotissement : élagage, stationnement des véhicules réglementé, etc.

Une convention supplémentaire a été signée en 2017, ce qui porte le nombre total de convention à **35**.

B.5. Avis sur document d'urbanisme

Depuis 2011, la Communauté de Communes a mis en place en interne une procédure formalisée pour donner des avis sur les documents d'urbanisme transmis par les mairies. **276 avis** ont été rendus en

2017. Le service valide ainsi les aménagements nécessaires à une collecte en porte-à-porte et dimensionne l'espace pour les aires de stockages des poubelles.

B.6. Calendriers de collecte des déchets ménagers

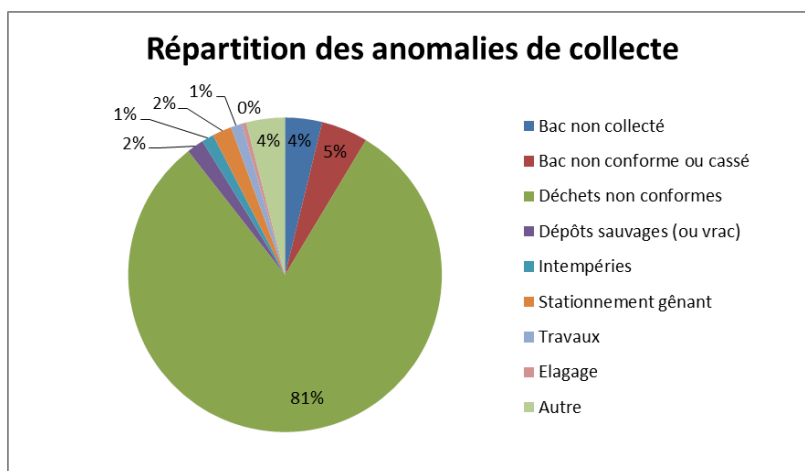
Chaque année, la Communauté de Communes édite et diffuse des calendriers de collecte pour indiquer aux habitants les dates de ramassage de leurs déchets. Dix versions sont ainsi déclinées. En 2017, les collectes d'amiante ont été ajoutés dans le calendrier et la période de congés scolaires.



B.7. Anomalies ou événements de collecte

Les anomalies ou événements sont envoyées par SUEZ à chaque fin de tournée de collecte. Elles sont ensuite traitées par le service "gestion des déchets". En 2017, **2908** événements ont été traités.

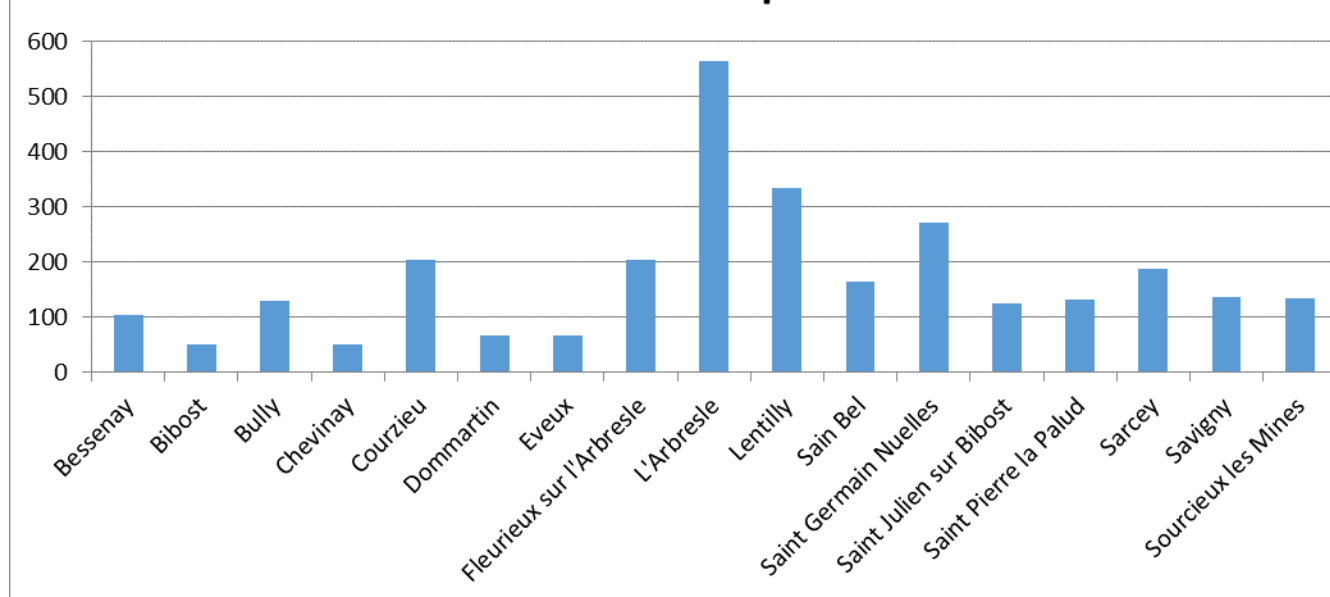
Les bacs ne sont pas collectés pour plusieurs raisons : déchets non conformes (81 %), bac non conforme ou cassé (5 %), bac non collecté (4%), stationnement gênant (2 %), travaux (1 %),...



Le nombre d'événement a sensiblement diminué mais reste conséquent reflétant les échanges entre l'équipage et le service. Les déchets non conformes représentent 81 % des événements signalés. Les bacs non collectés sont en diminution, le renouvellement du parc inadapté a été fait sur l'année 2016. Les intempéries (neige, verglas) et les travaux ont peu impacté la collecte.

En moyenne, on note annuellement **171 événements** par commune avec un nombre plus important pour Lentilly et L'Arbresle.

Nombre d'anomalies par commune



Le nombre d'événements de collecte, depuis 2012, a fortement augmenté.

	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre d'anomalies	446	1260	2321	3374	2908
Evolution	-33%	183%	84%	45%	-14%

Chaque ronde doit signaler au moins 5 anomalies par jour.

B.8. Faits marquants pour le secteur « collecte » en 2017

Des actions spécifiques ont été menées pour améliorer la collecte des déchets :

- **Suivis de collecte** : plusieurs contrôles ont été menés par la Communauté de Communes pour vérifier les circuits de collecte des camions et la manière dont les bacs sont vidés. Des réunions ont eu lieu avec le prestataire pour repréciser le niveau d'exigence de la Communauté de Communes ;
- **Sensibilisation de différents publics** à la gestion des déchets : enfants, habitants en porte à porte ou pendant les événements,
- **Livraison des bacs roulants** : environ 813 bacs ont été livrés, ou échangés, ou réparés par le service. 38 jours d'intervention ont eu lieu en 2017 (en légère hausse par rapport à 2016).
- **Renouvellement du marché de collecte** : Les nouveaux camions de collecte ont été livrés aux nouvelles normes EURO6 et sont opérationnels.
- **Nouveau site de conteneurs enterrés** : Différentes études ont été réalisées pour une implantation de nouveaux conteneurs sur Fleurieux sur L'Arbresle, Bully, Dommartin, Bessenay et Courzieu

C. Déchets collectés en apport volontaire

C.1. Collecte du verre



124 bornes de collecte sont réparties sur le territoire pour les bouteilles, pots et bocaux en verre.

La gestion de cette collecte est assurée par le SYTRAIVAL qui a confié la prestation à l'entreprise GUERIN.

En 2017, 8 nouvelles colonnes de 4 m3 ont été achetées.

Fin 2017, le service a acheté deux petites colonnes à verre pour les événements.



Les conteneurs à verre sont lavés une fois par an par l'entreprise Biopest Services (campagne de juin). Un produit biodégradable à 90 % est utilisé pour cette opération.

Poids collectés

	2013	2014	2015	2016	2017
Population	36 286	36 643	36 802	36 836	37 036
Poids (en t)	1 091	1 166	1 168	1 228	1 223
Ratio kg/hbt	30	31,8	31,7	33,3	33,0
Evolution quantités	-1%	7%	0,2%	5,1%	-0,4%

Les quantités de verre ont légèrement diminué en 2017. La quantité de verre triée par habitant est à 33 kg et se rapproche de la moyenne nationale à 35 kg.

Pour chaque tonne de verre triée la Communauté de Communes verse **3,5 €** à la Ligue contre le Cancer, soit pour 2017, **3 730,62 €**.

C.2. Collecte des Déchets des Activités de Soins à Risques Infectieux

Après différentes rencontres avec les pharmaciens et l'éco-organisme DASTRI, la Communauté de Communes a enlevé la borne automatique en place depuis 2010 sur la ZAC des Trois Communes. Cette borne n'était plus réglementaire. Elle a été enlevée le 1^{er} août 2016. Les habitants peuvent récupérer des boîtes jaunes en pharmacies et les ramener dans toutes les officines du Pays de L'Arbresle. Ce service est gratuit entièrement pris en charge par l'éco-organisme DASTRI.



En 2017, **679 kg** de DASRI ont été collectés dans les pharmacies du territoire.

C.3. Collecte des textiles usagés



Des conteneurs textiles ont été installés depuis juillet 2010 dans les deux déchèteries du territoire.

C'est l'association Le Relais Bourgogne qui gère les deux conteneurs textiles installés sur la déchèterie de La Brévenne 10 tonnes ont été récupérés.

C'est l'entreprise Eco-Textile qui gère le conteneur textile installée sur la déchèterie de Fleurieux sur l'Arbresle. 25,9 tonnes ont été récupérés.

Sur l'ensemble du territoire, près de **150 tonnes** ont été récupérées dans les **38 bornes** en place. Quatorze communes du territoire sont équipées d'au moins une borne textile. Seules deux communes n'ont pas de point textile à ce jour (Bully et Dommartin). Les contrats de collecte sont passés directement par les Mairies.

	2013	2014	2015	2016	2017
Population	36 286	36 643	36 802	36 836	37 036
Poids (en t)	138,9	120,5	134,7	97,1	146,6
Ratio kg/hbt	3,8	3,3	3,7	2,6	4,0
Evolution	18,8%	-15,2%	10,5%	-38,7%	33,8%

Les quantités de textile sont revenues supérieures au niveau de 2016 après un changement de prestataire en 2016 affectant les résultats.

Les textiles usagés regroupent les vêtements, le linge de maison, les chaussures, les affaires de maroquinerie et les peluches.

Si 17 kg de textile sont produits chaque année par les Français, seulement 4 kg sont actuellement recyclés dans les bennes textiles. Il existe encore une marge de manœuvre pour mieux collecter les textiles.

Les textiles ainsi récupérés sont revendus dans des boutiques, transformés en chiffons voire effilochés pour recréer des nouveaux textiles.

C.4. Collecte des piles

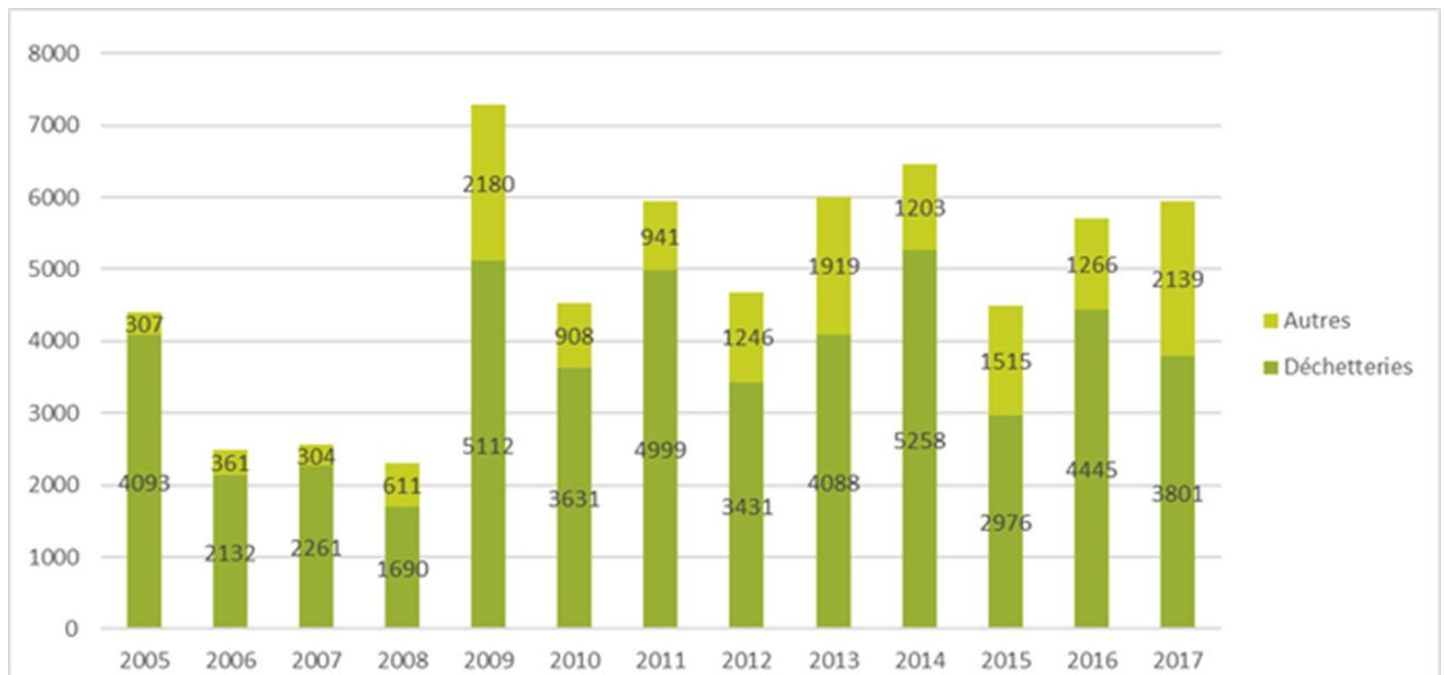
4 227 kg de piles ont été récupérées en 2017. Ces quantités sont en baisse par rapport à 2016 (-5,2%)

En 2017, un défi pile a été organisé dans les écoles du territoire. 3 établissements scolaires du secondaire se sont affrontés pour collecter un maximum de piles usagées dans le cadre d'un concours organisé en collaboration avec SUEZ. C'est un succès avec 426 kg de piles qui ont été envoyées au recyclage !

Des collecteurs de piles sont installés dans les mairies, les établissements scolaires et dans d'autres lieux (exemple médiathèque de l'Arbresle). A noter que le coût de cette collecte est gratuit, réalisé en partenariat avec COREPILE.



Dans le graphique suivant, on observe les quantités collectées en déchèteries et par les autres points de collecte (magasins). Les quantités ont sensiblement augmenté (+4%).



D. Déchèteries

D.1 Présentation des déchèteries

1. Localisation des déchèteries

Deux déchèteries sont à la disposition des habitants du Pays de L'Arbresle, exploitées par la société SUEZ depuis septembre 2010.



2. Conditions d'accès

Les tableaux ci-après présentent les horaires d'accès en déchèterie.

Horaires d'ouverture pour la déchèterie de La Brèvenne / Courzieu

Jours	Période du 1 ^{er} octobre au 31 mars	Période du 1 ^{er} avril au 30 septembre
Lundi	14h – 17h	14h – 18h
Mardi	9h-12h / 14h – 17h	9h – 12h / 14h – 18 h
Mercredi	14h – 17h	14h – 18h
Jeudi	FERMEE	
Vendredi	14h – 17h	14h – 18h
Samedi	9h – 17h	9h / 18h

Horaires d'ouverture pour la déchèterie de Fleurieux sur l'Arbresle

Jours	Période du 1 ^{er} octobre au 31 mars	Période du 1 ^{er} avril au 30 septembre
Lundi	9h -12h / 14h – 17h	9h -12h / 14h – 18h
Mardi	FERMEE	
Mercredi	9h -12h / 14h – 17h	9h -12h / 14h – 18h
Jeudi	9h -12h / 14h – 17h	9h -12h / 14h – 18h
Vendredi	9h -12h / 14h – 17h	9h -12h / 14h – 18h
Samedi	9h /17 h	9h /18 h

Depuis 2011, le dépôt de déchets en déchèterie est conditionné à la présentation d'une carte d'accès au gardien. Trois types de cartes sont en circulation : pour les particuliers, pour les professionnels et pour les services techniques.

A fin 2017, il existe 16 168 badges en service pour les particuliers et 650 badges pour les professionnels.



L'ensemble des usagers doit se conformer au règlement en vigueur en déchèterie, approuvé lors du Conseil Communautaire modifié le 24 mars 2016.

3. Type de déchets acceptés

Les deux déchèteries de notre territoire permettent la valorisation des déchets suivants : ferraille, encombrants, mobilier (nouveau 2017 pour Courzieu) déchets verts, bois, gravats, plâtre (nouveau 2017 sur les deux déchèteries) verre, cartons, papiers, huile minérale, huile végétale, batteries, piles, accumulateurs, capsules Nespresso, déchets dangereux spéciaux (peintures, solvants, ampoules, néons) et déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE). Les pneus de véhicules légers sont réceptionnés sur la déchèterie de Courzieu.



Depuis 2016, des collectes exceptionnelles d'amiante sont organisées en déchèteries sur inscription (deux fois par an).

D.2 Bilan des quantités réceptionnées en 2017

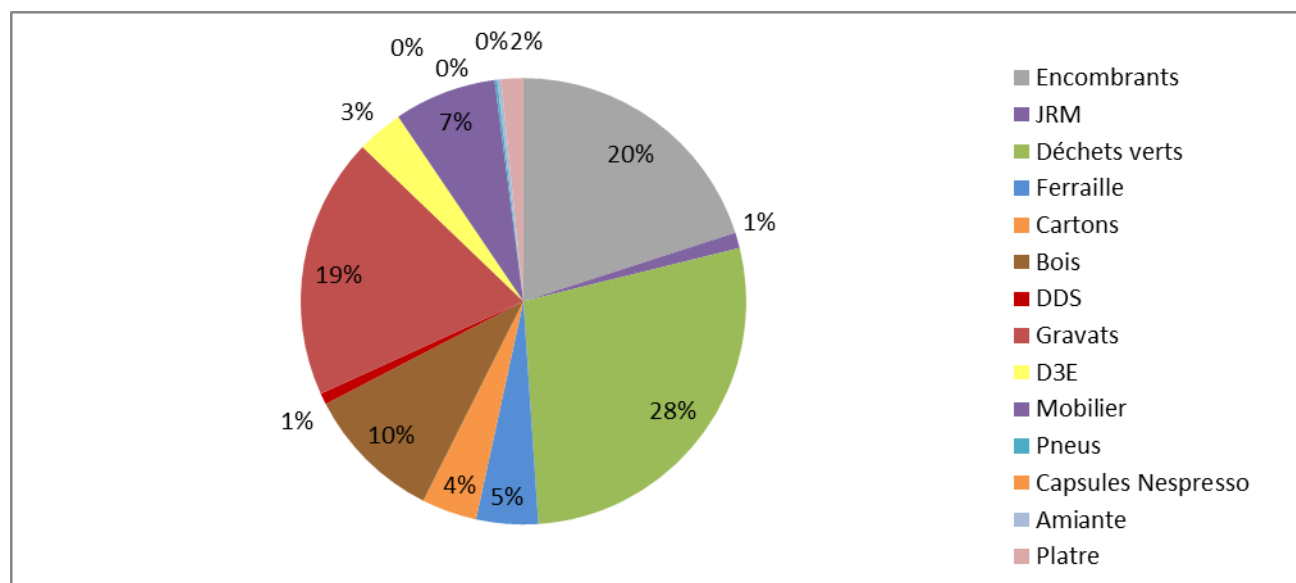
Le tableau ci-après détaille la répartition des quantités collectées par déchèterie.

	Fleurieux sur l'Arbresle	Courzieu	Cumulé	Cumulé (kg/hab)
Encombrants	1345	800	2 145	58
Papiers	93	29	122	3

Déchets verts	2 028	947	2 975	80
Ferraille	285	196	481	13
Cartons	308	121	429	12
Bois	618	448	1 067	29
DDS	56	32	88	2,4
Gravats	1 117	913	2 029	55
DEEE	220	139	359	10
Mobilier	554	242	797	22
Pneus		19	19	0,5
Capsules Nespresso	0,4	0,18	0,6	0,02
Amiante	15	15	30,0	0,8
Plâtre (nouveau)	110	61,0	171,2	4,6
Polystyrène (décembre)	0,27	0,20	0,5	0,0
TOTAL (en tonnes)	6 749	3 964	10 713	289

	Fleurieux sur l'Arbresle	Courzieu	Cumulé
Huiles minérales (en litres)	8 914	7 800	16 714
en kg	8 023	7 020	15 042
Huiles végétales (en litres)	2 180	800	2 980
en kg	2 006	736	2 742

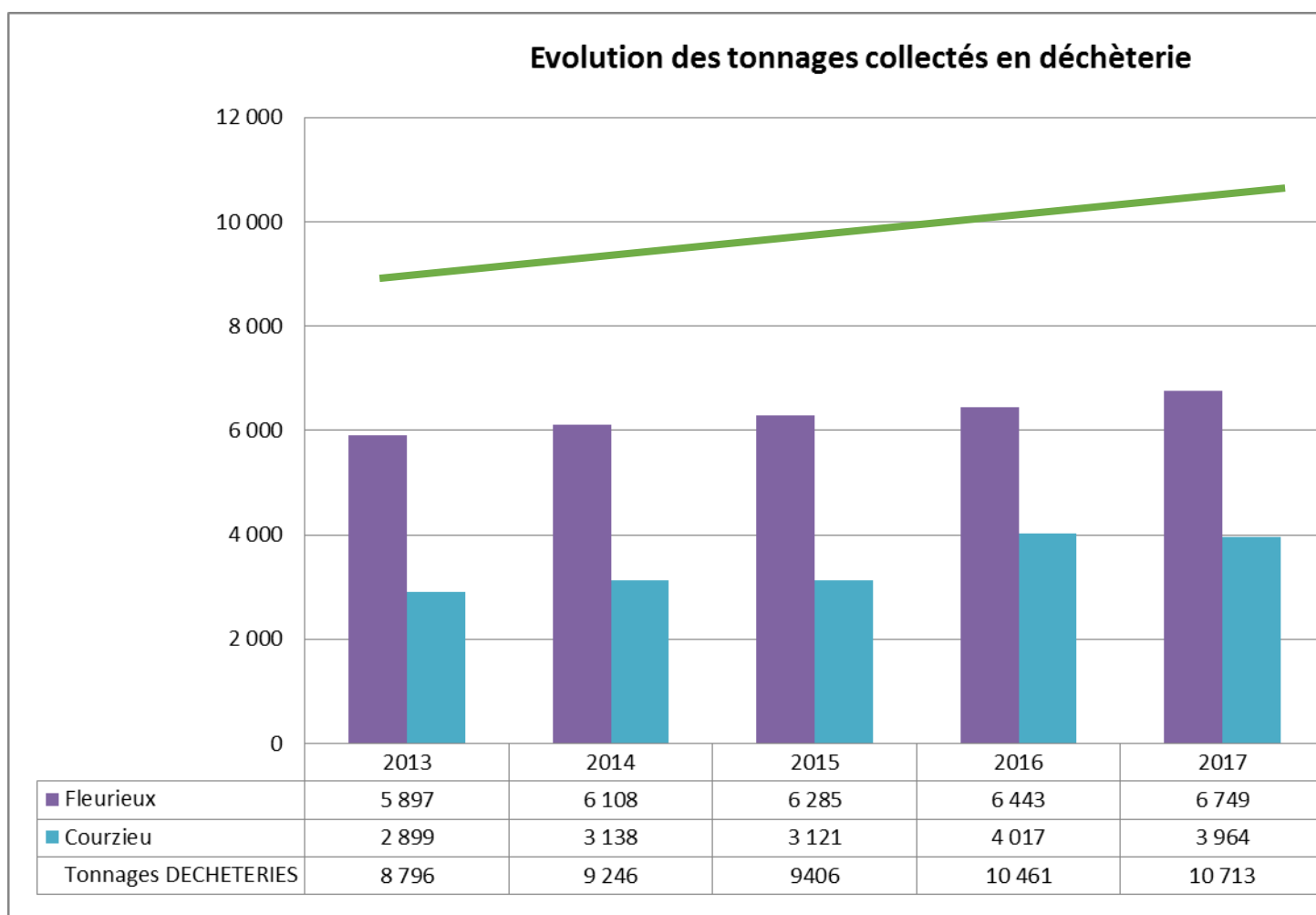
Le graphique suivant précise le type de déchets apportés en déchèterie.



Les apports les plus importants sont maintenant les déchets verts (28%), puis les encombrants (20%), les gravats (19 %) ainsi que le bois (10%). On observe une diminution des quantités apportées d'encombrants, des déchets verts (première baisse depuis 2011) et de bois (ce qui s'explique par la mise en place de la benne Ecomobilier). On observe une augmentation des DEEE, de la benne EcoMobilier et des gravats.

Le taux d'enfouissement des déchets reçus en déchèteries est de 19,7 %.

D.3 Evolution des tonnages



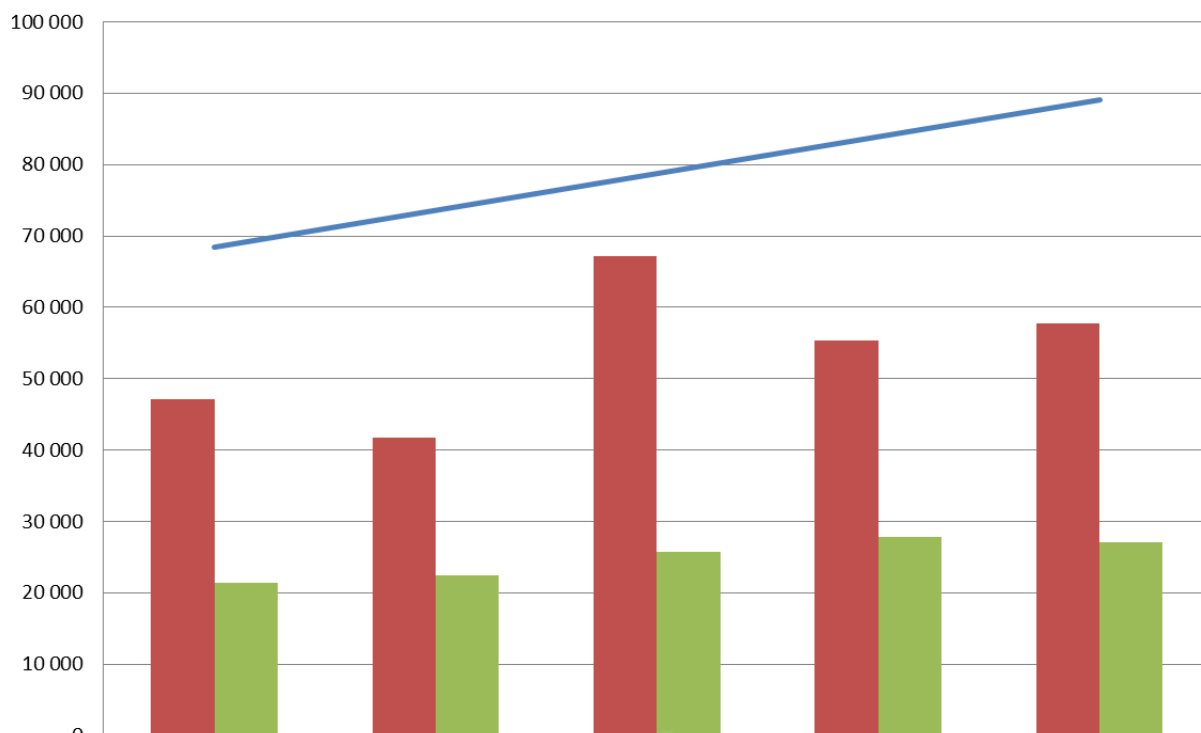
L'évolution des tonnages sur les cinq dernières années est présentée dans le graphique ci-dessus.

Les apports en déchèterie augmentent sur les deux sites. Entre 2016 et 2017, la quantité totale a augmenté de 2,4%.

D.4 Evolution de la fréquentation

Le graphique ci-dessous détaille l'évolution de la fréquentation pour les 2 déchèteries sur les cinq dernières années. En 2017, 57 791 visiteurs se sont présentés à la déchèterie de Fleurioux sur L'Arbresle et 27 055 à celle de Courzieu.

Evolution de la fréquentation en déchèteries

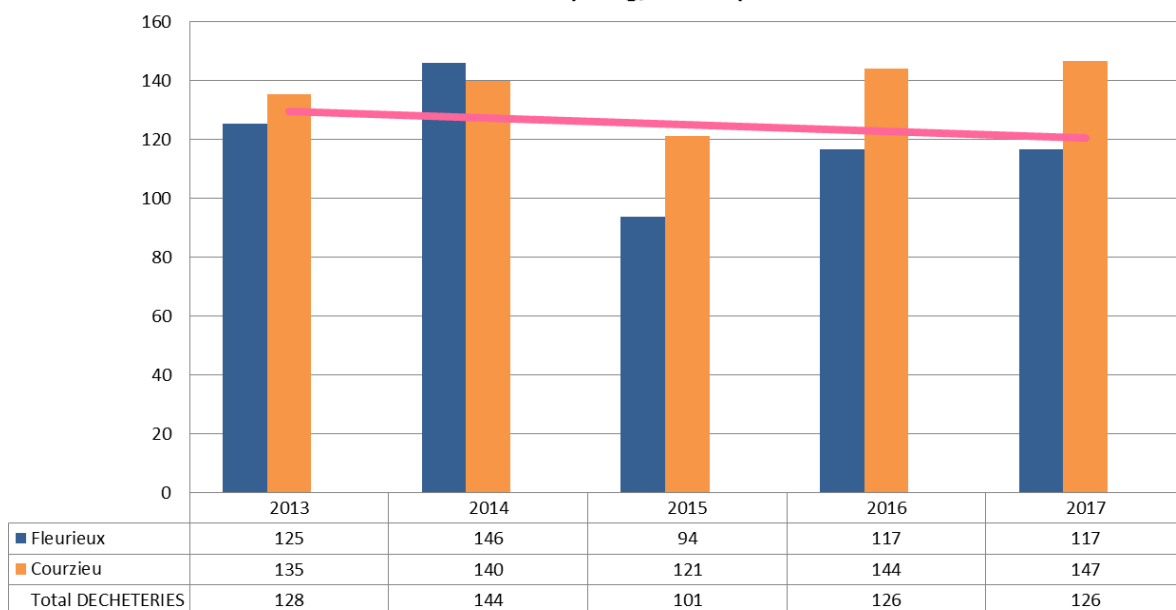


Le nombre d'usagers stagne à la déchèterie de La Brévenne / Courzieu pour atteindre une moyenne de 100 usagers / jour.

Le nombre de visiteurs à la déchèterie de Fleurieux est en augmentation cette année (222 usagers /jour). Les personnes sont venues moins régulièrement à la déchèterie en apportant plus de déchets à chaque fois.

Le graphique ci-après résume le poids moyen des déchets apportés en déchèterie : 126 kg en moyenne. Cette année, cette quantité est stable.

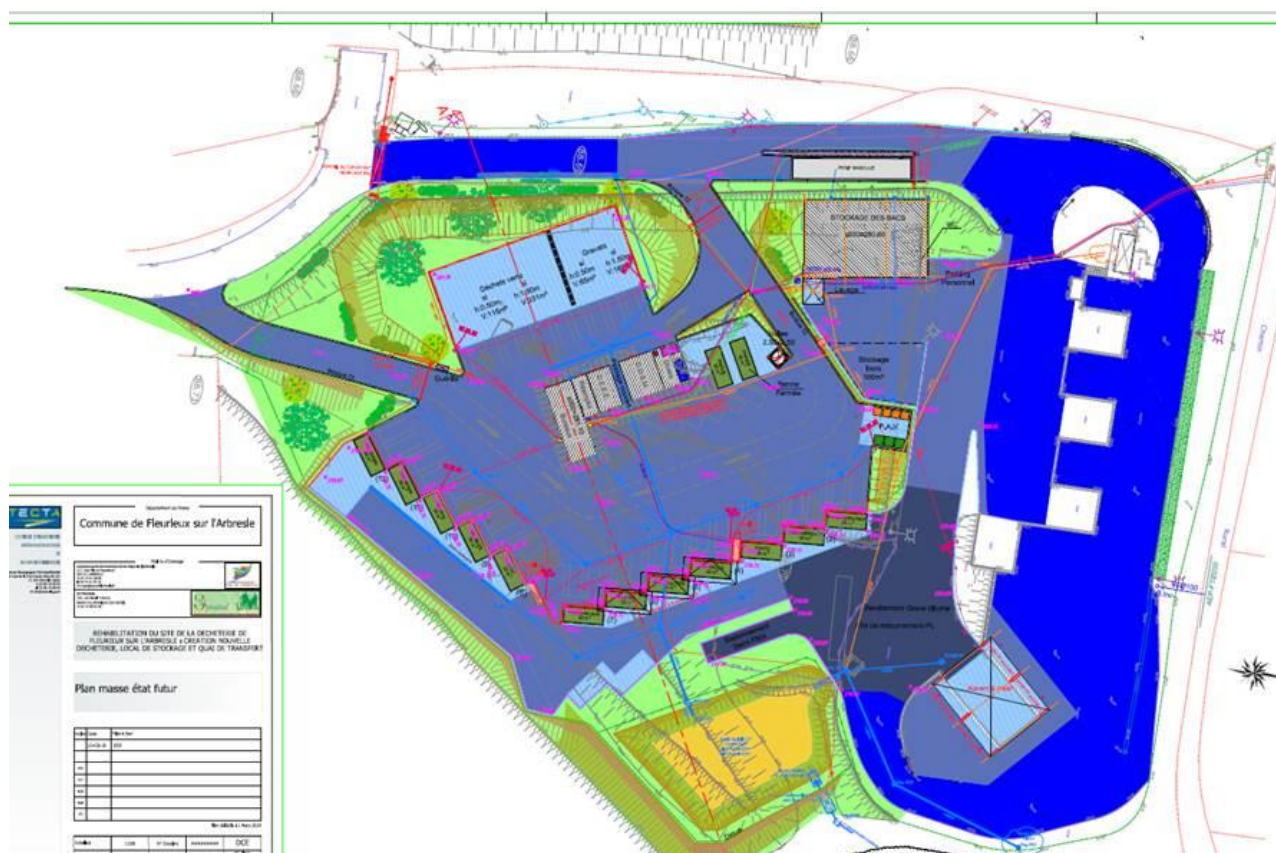
Evolution de la quantité de déchets apportés en déchèterie (en kg/visiteur)



D.5 Faits marquants pour le secteur « déchèterie » en 2017

En 2017, en déchèteries, les faits marquants sont :

- La **mise en place de la filière ECOMOBILIER** sur la déchèterie de Courzieu (242 tonnes collectées) avec formation des gardiens, communication et organisation des collectes,
- La mise en place du tri du plâtre sur les deux déchèteries en mai 2017 permettant de valoriser déjà 171 Tonnes,
- L'organisation de **collecte d'amiante liée** avec 30 tonnes collectées en provenance de 85 usagers (le double qu'en 2016),
- La **visite régulière** du service gestion des déchets pour contrôler la bonne exécution des prestations,
- La dépose du permis de construire pour la nouvelle **déchèterie** à Fleurieux sur L'Arbresle. La Communauté de Communes a voté la refonte complète de la déchèterie pour un budget prévisionnel de 1 100 000 €. Une étude a également été lancée sur la faisabilité d'une déchèterie professionnelle sur l'ancien site.



Plan : nouvelle déchetterie de Fleury sur l'Arbresle

E. DECHETS DES PRODUCTEURS NON MENAGERS (PNM)

E.1. La Redevance Spéciale

La Redevance Spéciale est effective depuis le 1^{er} janvier 2013. L'ensemble des bacs des redevables ont été identifiés par un autocollant spécifique. 23 avenants ont été passés pendant l'année pour modifier les volumes de bacs et 12 nouvelles conventions. **109 redevables** ont été facturés avec le logiciel AGIDE représentant une recette de Redevance Spéciale de 209 276 € (+6% par rapport à 2016).

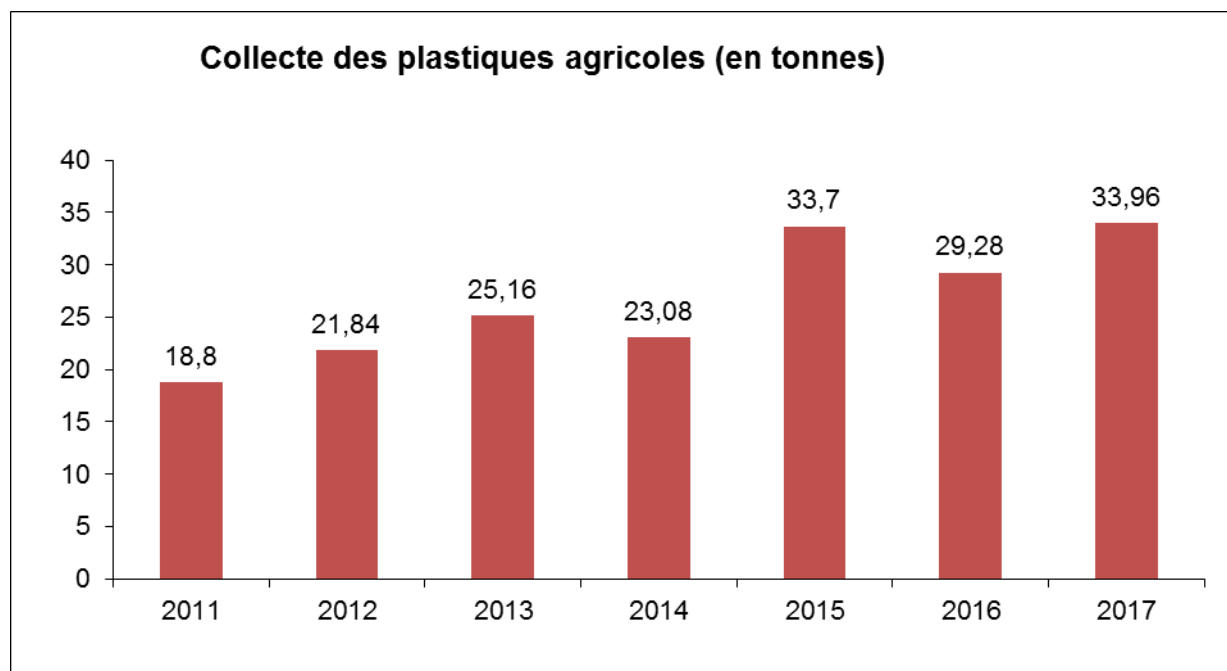
E.2. La collecte des plastiques agricoles

Depuis l'année 2004, la Communauté de Communes, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de Rhône, collecte les plastiques agricoles usagés. En 2014, elle a conventionné avec ADIVALOR organisme en charge de la valorisation des déchets agricoles.

Différents types de plastiques sont ainsi récupérés sur l'ancien marché aux fruits de Saint Julien sur Bibost :

- les films de serre ;
- les bâches d'ensilages, films d'enrubannage et films de paillage ;
- les ficelles et les filets de balles rondes.

En 2017, une benne pour les plastiques non recyclables a été installée (2,44 tonnes).



Graphique : Evolution de la collecte des Plastiques Agricoles

La Communauté de Communes gère les parties administratives et financières de l'opération : envoi de courriers aux agriculteurs, recherche des filières pour évacuer les déchets.

Sur site, des agriculteurs s'occupent de diriger leurs collègues pour réaliser une séparation des plastiques agricoles apportés.

En 2017, 90 agriculteurs du territoire ont participé à cette action (85 participants en 2016) pour **34 tonnes collectées**.

Coût 2017 de l'opération : les recettes matières ont compensé les coûts de traitement des déchets non recyclables.

Les quantités apportées ont légèrement augmenté par rapport à l'année précédente pour revenir au quantité de 2015.



F. Bilan environnemental

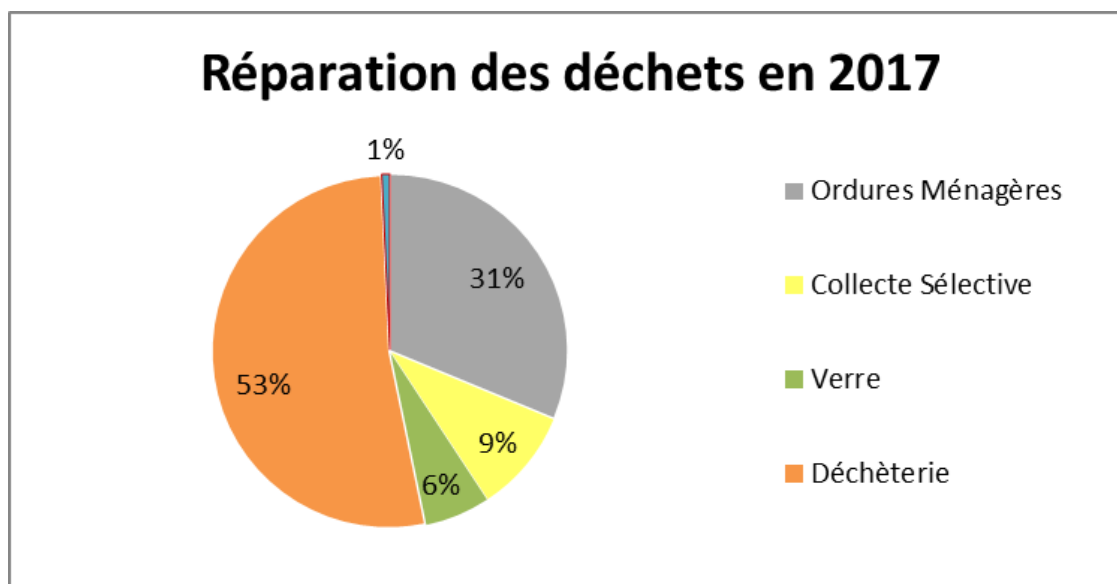
F.1. Production de déchets et évolution

Le tableau et le graphique ci-dessous montrent la répartition des déchets des ménages produits sur l'ensemble du territoire et la répartition en kg par habitant en comparaison avec la moyenne régionale.

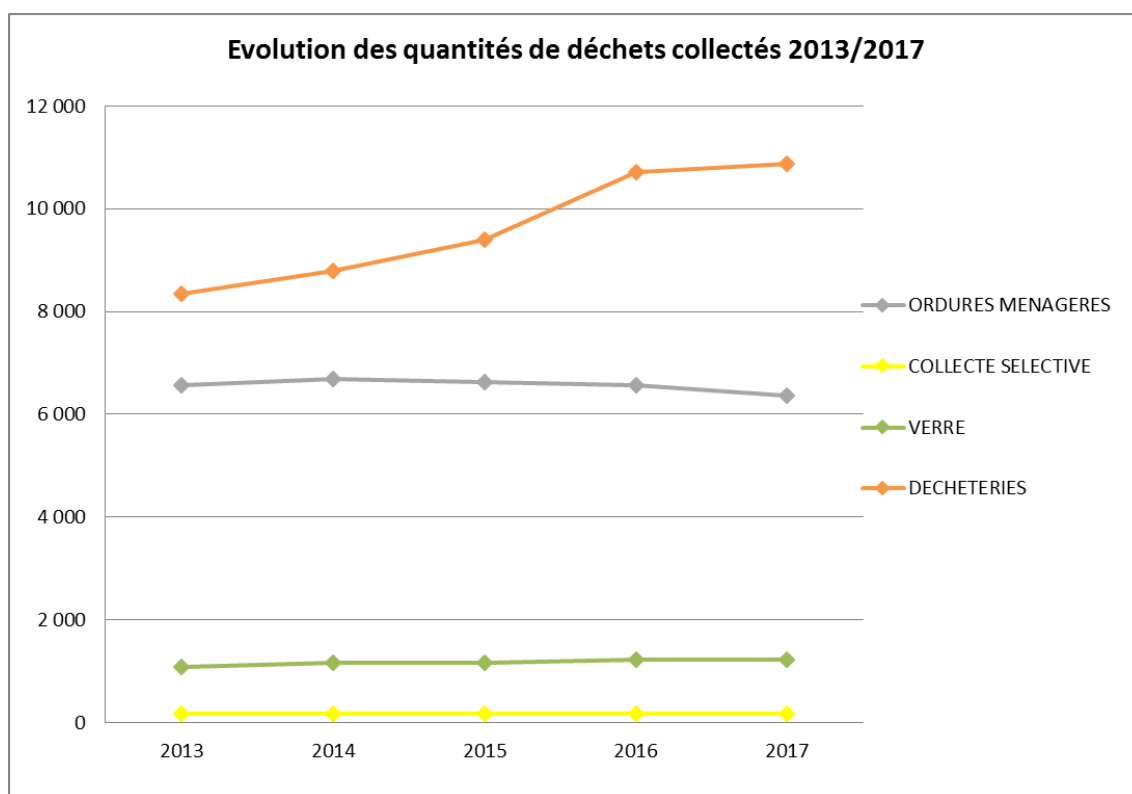
Type de déchets	Poids (en t)	Production par habitant (en kg)	moyenne régionale SINDRA (2016)*
Ordures Ménagères	6 371	172	233
Collecte Sélective	1 940	52	83
Verre	1 223	33	
Déchèterie	10 713	289	230
Autres (piles - textiles - DASRI)	152	4	non connu
TOTAL	20 399	551	546

*Source : Sindra – Observatoire régionale des déchets de Rhône-Alpes

La production totale de déchets par habitant est un peu supérieure à la moyenne régionale de 2016 (derniers chiffres connus). En territoire semi-rural, les habitants fréquentent beaucoup les déchèteries (289 kg/habitant, contre 230 kg/habitant en moyenne régionale, soit 20 % d'écart). Les habitants du Pays de L'Arbresle ont cependant une production d'ordures ménagères très inférieure à la moyenne régionale (172 kg/habitant contre 233 kg/habitant SINDRA, soit 35 % d'écart).

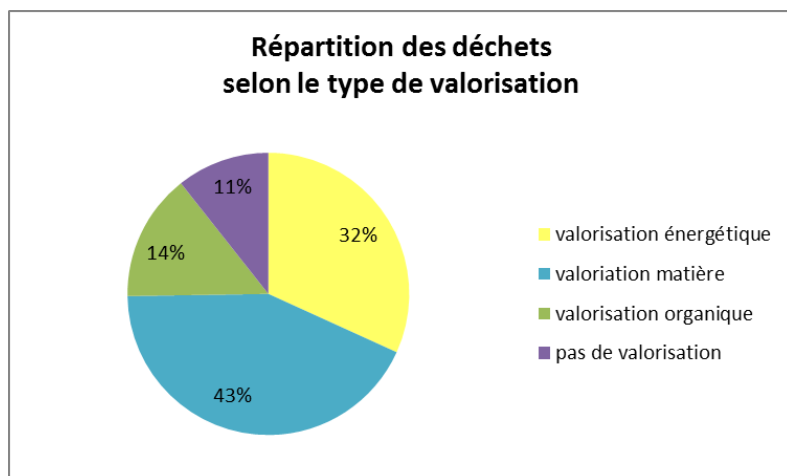


Sur les cinq dernières années, on observe une augmentation des quantités produites par habitant (+10 %). Les quantités de déchets par habitant (ordures ménagères et collecte sélective) ont diminué de -3 % en cinq ans, mais les déchets apportés en déchèteries ont augmenté de + 26%.



F.2. Taux de valorisation

Le graphique ci-dessous détaille la valorisation des déchets à la charge de la collectivité



Trois modes différents co-existent :

- valorisation matière (43 %) : les déchets sont recyclés en de nouveaux matériaux ;
- valorisation énergétique (32 %) : utilisation du pouvoir calorifique du déchet en le brûlant et en récupérant cette énergie (cas des ordures ménagères incinérées avec récupération de chaleur pour alimenter un réseau de chaleur urbain) ;
- valorisation organique (14 %) : les déchets sont transformés en amendement organique comme le compost (cas des déchets verts).

Seuls **11%** des déchets du territoire ne sont pas valorisés (cas des encombrants + amiante) Cette valeur a légèrement baissé avec la valorisation des meubles dans la benne Mobilier et le plâtre.

F.3. Bilan carbone

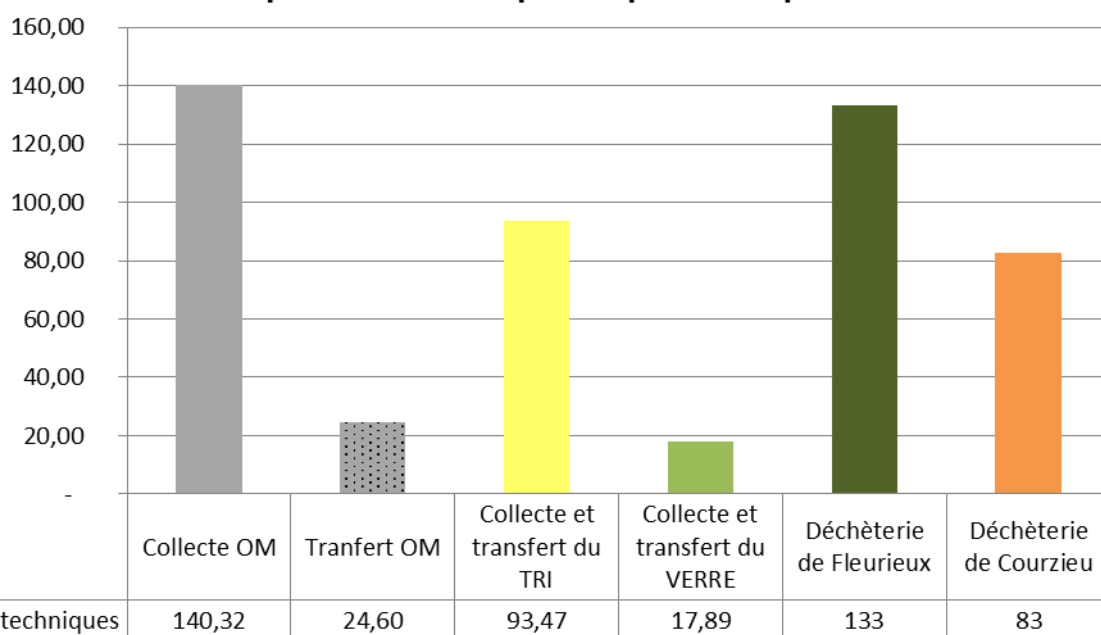
Un bilan carbone a été réalisé sur l'ensemble des déchets transportés par les véhicules de collecte à partir des distances parcourues. Les émissions de CO₂ baissent de -9% par rapport à 2016 à **492 tonnes** en raison d'une amélioration de la consommation des véhicules de collecte (parc de véhicule neuf). Les émissions sont réparties ainsi :

- sur la collecte et le transfert des ordures ménagères : 165 tonnes soit **33 %** des émissions ;
- sur la collecte et le transfert des déchets recyclables (Tri et Verre) : 111 tonnes soit **23%**. Il n'a pas été pris en compte les déplacements des usagers jusqu'au conteneur à verre. Soit les habitants se

déplacent à pied, soit ils profitent d'un déplacement (courses, travail, école, activités) pour déposer leur verre ;

- sur les collectes en déchèterie : 216 tonnes, soit **44 %**. Ces quantités prennent en compte l'impact des apports des usagers (63%) dans leur véhicule personnel et les évacuations des déchets vers les sites de traitement (37%).

Estimation de la production CO2 par étape technique en 2017



G. BILAN FINANCIER

Rapport d'activités des déchets ménagers 2017									
Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle									
				TEOM 9,8 %	TEOM 9,2 %	TEOM 9,2 %	TEOM 9,2 %	TEOM 9,2 %	TEOM 9,2 %
				réalisé	réalisé	réalisé	réalisé	réalisé	réalisé
				2012	2013	2014	2015	2016	2017
	Nombre d'habitant de référence			35 964	36 286	36 643	36 802	36 836	37 036
1	DEPENSES TTC			2 884 188 €	2 933 869 €	3 194 317 €	3 237 475 €	3 214 135 €	3 229 623 €
2	Ordures Ménagères			1 387 905 €	1 409 491 €	1 517 822 €	1 473 705 €	1 429 299 €	1 403 648 €
3	Emballages Ménagers			589 479 €	603 541 €	634 151 €	624 765 €	663 915 €	695 263 €
4	Verre			39 683 €	27 841 €	29 514 €	34 681 €	31 439 €	32 836 €
5	Déchèteries			774 327 €	775 411 €	881 889 €	886 922 €	870 640 €	855 225 €
6	Bacs roulants/conteneurs enterres			40 899 €	60 831 €	85 229 €	125 000 €	73 107 €	97 347 €
7	Prévention / Communication			47 948 €	53 370 €	39 593 €	63 855 €	140 735 €	143 089 €
8	Autres déchets (DASRI, Plastiques agricoles)			3 947 €	3 384 €	6 120 €	28 547 €	5 000 €	2 215 €
9	FINANCEMENT			3 526 397 €	3 585 342 €	3 793 236 €	3 987 653 €	4 147 980 €	4 217 160 €
10	Autres recettes			- €	- €	- €	19 443,00 €	58 920,00 €	70 416,50 €
11	Soutien Eco-Organismes			331 276 €	323 589 €	408 877 €	488 075,32 €	488 075,32 €	490 183,42 €
12	Vente matériaux			211 281 €	177 759 €	215 586 €	221 745,82 €	232 058,75 €	227 862,56 €
13	TEOM			2 983 840 €	2 903 294 €	2 986 894 €	3 070 158,00 €	3 143 134,00 €	3 219 421,00 €
14	Redevance Spéciale				180 700 €	181 879 €	188 231,26 €	197 609,44 €	209 276,48 €
15	ECART DEPENSES/FINANCEMENT			642 209 €	651 473 €	598 919 €	750 178 €	933 845 €	987 537 €

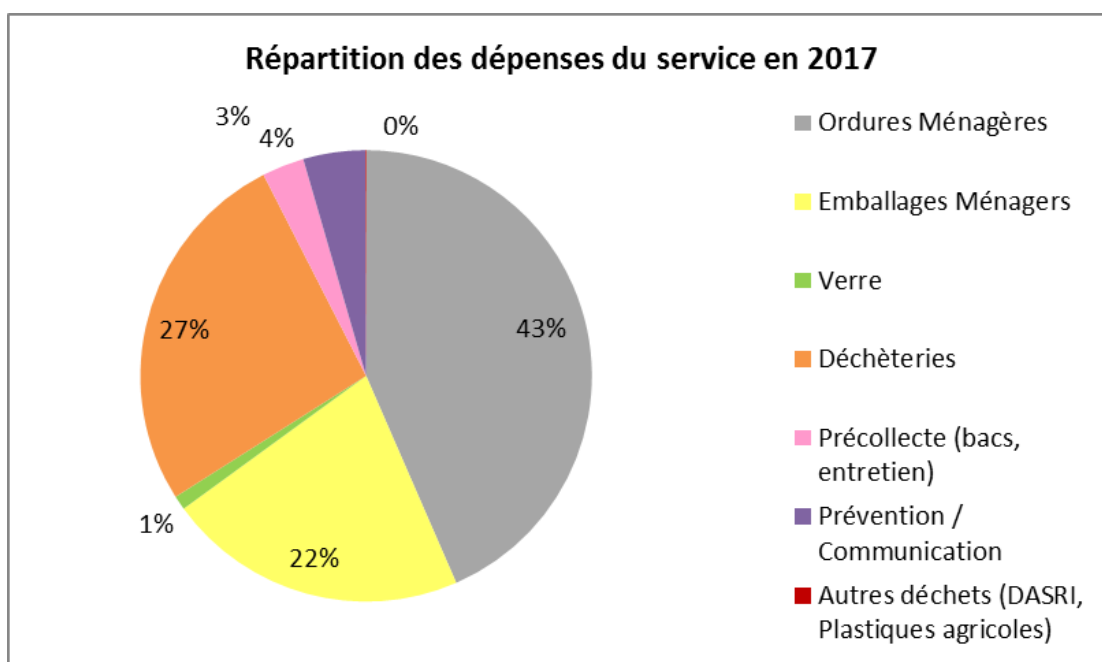
DEPENSES

1. Décomposition de la dépense 2017

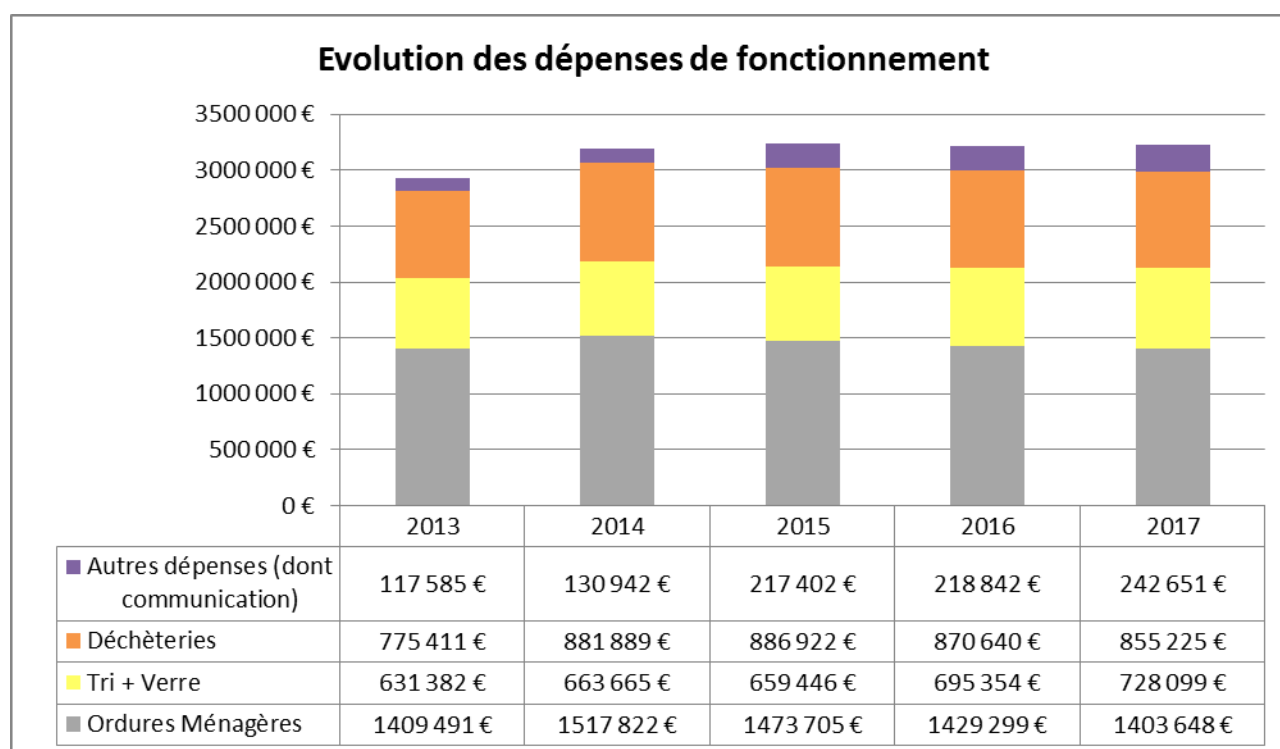
Le tableau et le graphique ci-après détaillent la répartition des dépenses en 2017 : le plus gros poste du service reste la collecte et le traitement des ordures ménagères (43%), puis la gestion des déchèteries (27%), la collecte et le traitement du tri (22%). Dans une moindre mesure, apparaissent les postes comme la collecte des autres déchets (verre, DASRI, plastiques agricoles), la gestion des bacs roulants et les actions de prévention et de communication.

Dépenses 2017	3 214 135 €
Ordures Ménagères	1 429 299 €
Déchèteries	870 640 €
Emballages Ménagers	663 915 €
Prévention / Communication	140 735 €
Précollecte (bacs, entretien)	73 107 €
Verre	31 439 €
Autres déchets (DASRI, Plastiques agricoles)	5 000 €

Les charges de structures du service sont estimées à 178 000 €.



2. Evolution des dépenses de fonctionnement du service



Graphique : Evolution des coûts liés à la gestion des déchets (en €)

Le graphique ci-dessus présente l'évolution des dépenses sur les cinq dernières années.

En 5 ans une augmentation d'environ 10% des dépenses est observée, liées à l'augmentation du taux de TVA (de 5,5 %, il est passé à 10 % en 2014). Le taux de TGAP sur les encombrants a fortement augmenté (de 7 € la tonne en 2009 à 22 € la tonne en 2014). En parallèle, l'offre de service à l'habitant s'est sensiblement étoffée. Entre 2016 et 2017 les dépenses ont augmenté légèrement avec notamment des services supplémentaires en déchèteries et la réalisation des actions du programme local de réduction des déchets.

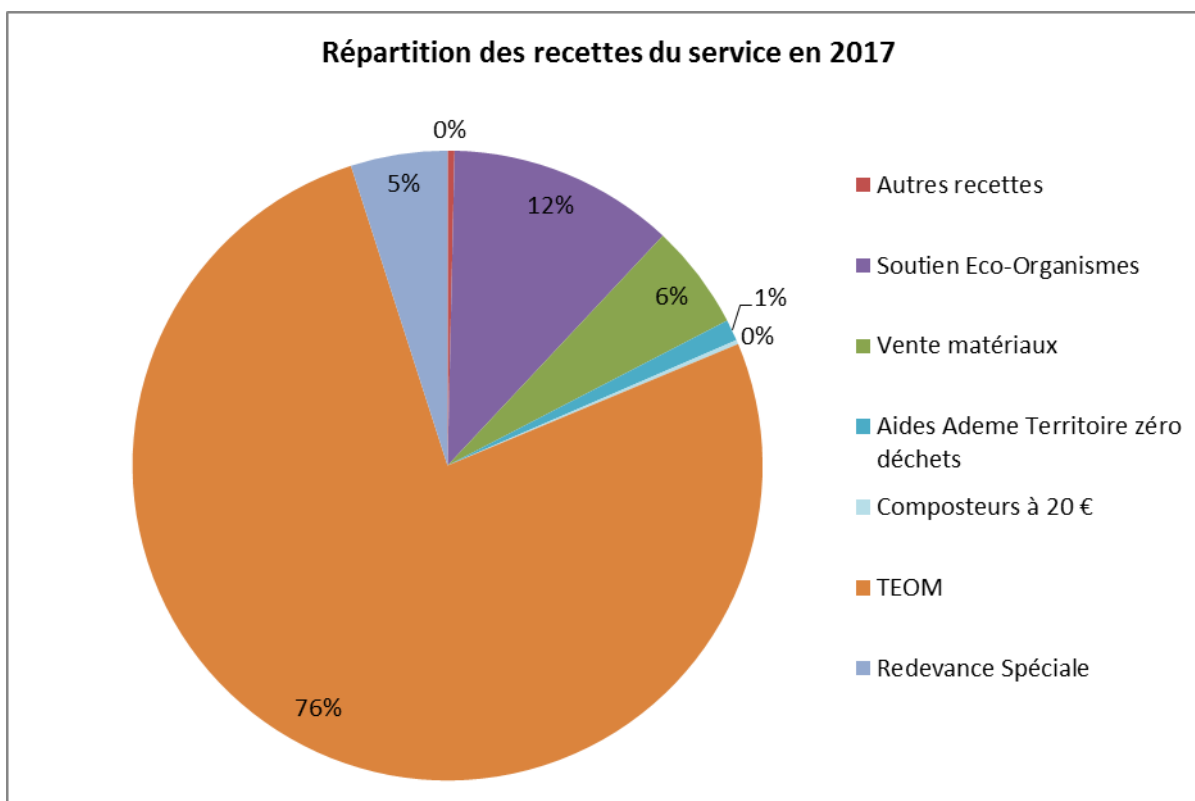
RECETTES

1. Décomposition de la recette 2017

Le financement du service est assuré à 76 % par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) dont le taux était fixé à 9,20 % en 2017, complété à 5 % par la Redevance Spéciale acquittée par les Professionnels (entreprises, associations et administrations concernées, selon la délibération prise lors du Conseil Communautaire de juin 2012). D'autres recettes comme les subventions des éco-organismes, la facturation en déchèteries des professionnels, les aides de l'ADEME ainsi que la vente de matériaux complètent les recettes du service dans une proportion de 19 %.

Les versements des communes en fond de concours pour les conteneurs enterrés ne sont pas intégrés (en rapport avec de l'investissement)

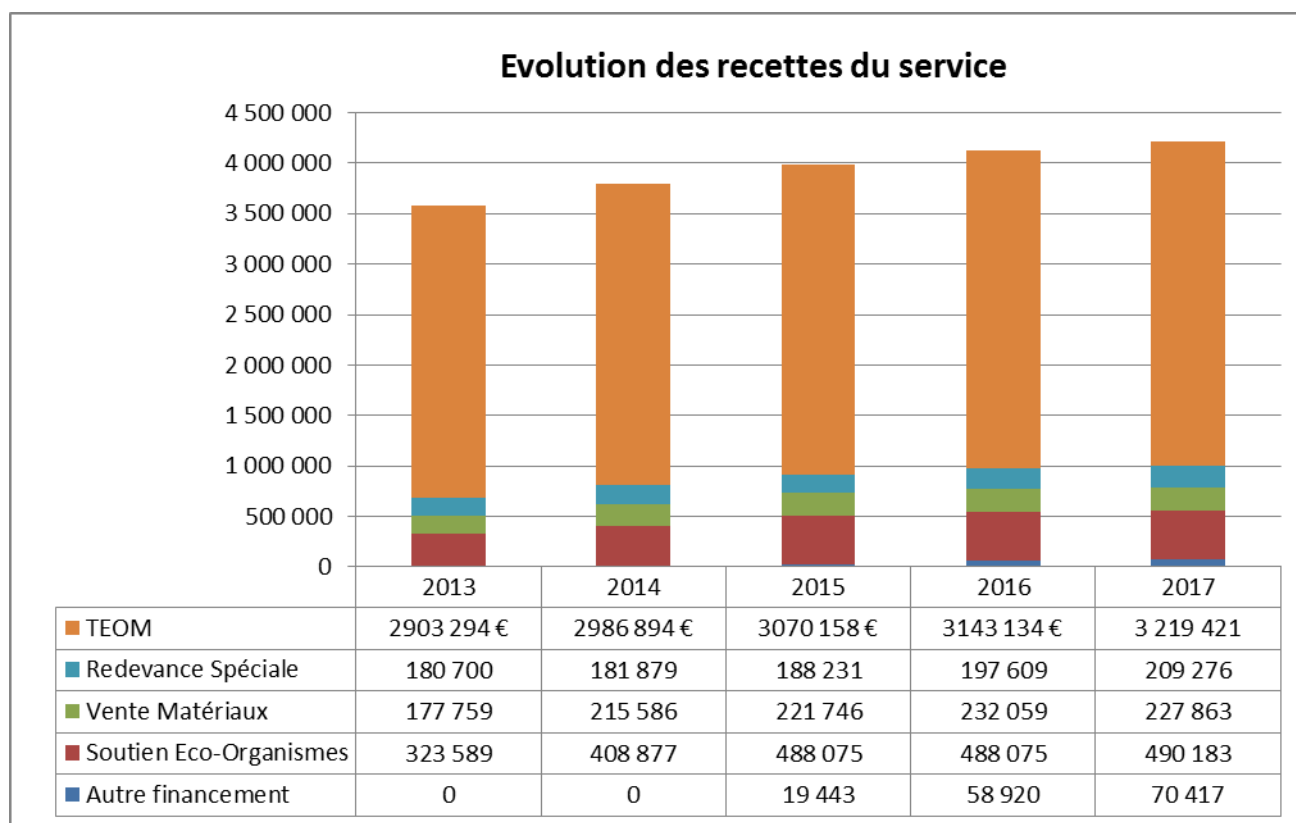
Recettes 2017	4 217 160 €
Autres recettes	15 014 €
Soutien Eco-Organismes	490 183 €
Vente matériaux	227 862 €
Aides Ademe Territoire zéro déchets	46 221 €
Composteurs à 20 €	9 180 €
TEOM	3 219 421 €
Redevance Spéciale	209 276 €



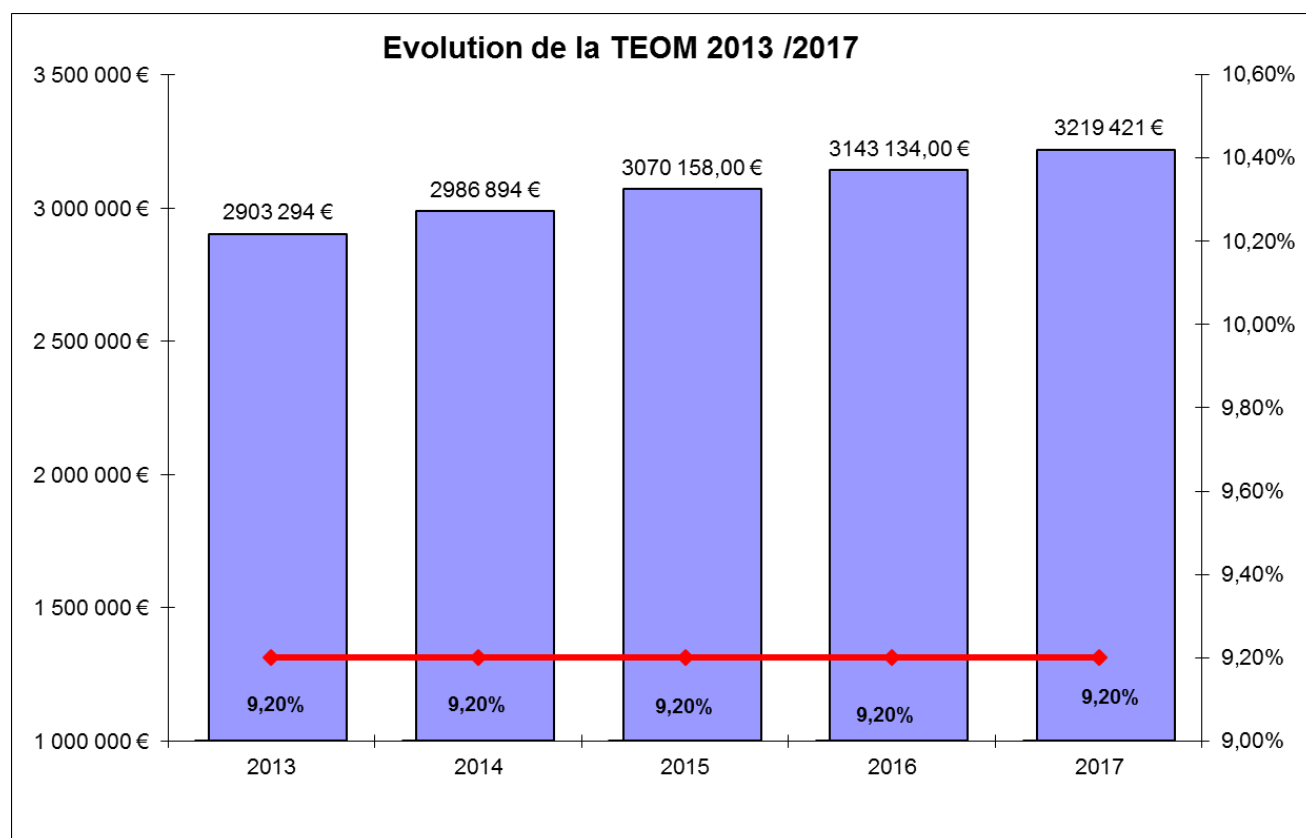
2. Evolution des recettes du service

Sur les cinq dernières années, les recettes du service ont augmenté de 17,6 %.

La Communauté de Communes a perçu des financements supplémentaires avec des aides de l'ADEME dans le cadre de territoire Zéro déchets Zéro Gaspillage et la vente des composteurs individuels. Les recettes liées à la TEOM sont également en hausse.



3. Evolution de la Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères



Graphique : Evolution de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Le graphique ci-dessus nous présente le taux de TEOM (en rouge) couplé au montant de la TEOM (en bleu). Le taux de TEOM est stable depuis 2013 à 9,20 %. La TEOM a représenté un financement de 3 219 421 € en 2017.

Balance Dépenses / Recettes 2017

Concernant l'exercice 2017, l'écart entre les dépenses de fonctionnement et les recettes atteint 987 537 €. Cet excédent est réinvesti dans les charges de structure et les investissements annuels dont la nouvelle déchèterie de Fleurieux sur L'Arbresle.

Les actions mises en œuvre depuis plusieurs années ont permis de maîtriser les coûts de gestion des déchets ménagers, tout en supportant les amortissements des bacs roulants et des conteneurs enterrés.

Méthode Comptacout

L'Ademe a mis en place un outil standard de connaissance des coûts, adapté à toutes les collectivités, afin que les coûts exprimés soient comparables d'une année sur l'autre et entre collectivités. Les coûts de gestion des déchets sont complexes : diversité des collectivités compétentes et de leur territoire d'intervention, éclatement des compétences, variété des modes de gestion tant d'un point de vue technique qu'économique.

Selon l'Ademe, la Communauté de Communes se situe dans la catégorie mixte, à dominante urbaine.

Le tableau ci-après détaille les différents flux pour le coût réel à la charge de la collectivité, et donc de l'habitant. Ce coût est dénommé « coût aidé » par l'Ademe. Le montant total du coût aidé est de **2 653 453 €**. Les coûts aidés (72€ HT/habitant) sont en augmentation par rapport à 2016 mais restent inférieurs aux autres collectivités en Rhône-Alpes pour la même catégorie (mixte à dominante urbaine) et restent en deçà des coûts précisés dans le référentiel national paru en 2015 sur les coûts 2012 (87 €/habitant).

	Positionnement du coût aidé HT en euros par habitant				
	OM	Emballages ménagers	Verre	Déchèteries	Tout flux
Cout aidé à l'habitant (2017)	41 €	7 €	1 €	23 €	72 €
CCPA (données 2016)	40,58 €	4,64 €	0,90 €	19,76 €	65,91 €
CCPA (données 2015)	40,68 €	3,68 €	1,03 €	21,84 €	67,36 €
CCPA (données 2014)	42,36 €	4,14 €	0,47 €	21,69 €	68,66 €
CCPA (données 2013)	43,61 €	4,87 €	0,74 €	26,71 €	75,93 €
Données régionales 2015 milieu urbain mixte	49 €	5,20 €	1,40 €	28 €	83,60 €
Ecart / coût moyen régional	-17%	32%	-34%	-17%	-14%
Données nationales 2012 milieu urbain mixte	50,00 €	7,00 €	2,00 €	21,00 €	87,00 €
	34 < 50 < 65	2 < 7 < 13	0,50 < 2,00 < 4,70	14 < 21 < 28	67 < 87 < 105

Par habitant, les coûts de gestion de l'ensemble du service « déchets » **avoisinent 72 € HT**. L'ensemble des coûts sont inférieurs aux moyennes régionales et nationales.

H. Projets 2018

En 2018, la Communauté de Communes continue les actions du programme local de réduction des déchets en particulier :

- ✓ Opération composteur à 20 €
- ✓ Opération foyer témoins avec un Défi Zéro Gaspi pour 34 familles du territoire
- ✓ Soutien et accompagnement au démarrage de la Ressourcerie REPA'AR

- ✓ 2 collectes d'amiante liées sont programmées en déchèteries pour aider les particuliers à déstocker ces déchets spécifiques.
- ✓ La Communauté de Communes va lancer les travaux de la nouvelle déchèterie de Fleurieux sur L'Arbresle et du quai de transfert pour que la nouvelle installation soit en service début 2019. Elle relancera également le marché d'exploitation des déchèteries.
- ✓ En 2018, le tri du polystyrène va être effectif sur les deux déchèteries et le tri des bouchons (en liège et en plastiques).
- ✓ Au niveau communication, il est programmé de floquer l'ensemble des camions poubelles avec des messages sur le tri.